



Bulletin trimestriel
de l'asbl Lasne Nature
Banque : BE31 0012 3262 3355
Bureau de distribution : 1380 Lasne

Siège social et rédaction
12, rue du Mouton - B1380 Lasne
Tél. et fax : 02 633 27 64 internet : www.lasne-nature.be
E-mail : secretariat@lasne-nature.be

Quoi de neuf à Lasne?

L'été approche et Lasne Nature vous donne rendez-vous le dimanche 25 juin prochain pour visiter 6 jardins naturels lasnois (voir affiche ci-contre).

Sur le plan communal, nous avons appris la mise en chantier de plusieurs voiries (travaux normalement déjà entamés à la parution de cette édition) à la rue de la Lasne, la rue de Caturia, le Vieux chemin de Wavre, la route de Genval (piste cyclable), pour ne citer que les principaux. Lasne Nature attache aussi beaucoup d'attention à l'entretien des chemins agricoles, puisque ceux-ci permettent, outre le transit agricole, l'usage de ces voiries moins dangereuses en mode « lent » (piéton, vélo, cavalier). Nos dirigeants semblent en accord avec cette approche et veulent profiter du projet provincial actuel de « Réseau cyclable à points-nœuds » pour financer les travaux d'amélioration des voiries concernées avec l'aide des subsides provinciaux disponibles dans ce cadre. Il faudra attendre 2018 pour voir des travaux se réaliser sur ces chemins.

Lasne Nature constitue des dossiers en vue de trouver les moyens d'améliorer les accotements de la chaussée de Louvain à Ransbeck, ainsi que de rendre l'état de la piste cyclable chaussée de Charleroi entre La Belle Alliance et la Haie Sainte plus confortable pour les usagers (cyclistes et piétons). Ces deux voiries étant en charge de la Région wallonne, nos autorités communales sont bien en phase avec nos intentions.

Concernant les gares vicinales d'Aywiers et de Lasne, nous avons reçu l'assurance que nos élus veilleront à garder le caractère architectural extérieur de ces bâtiments.

En ce qui concerne le parking récurrent sur les trottoirs, il faut reconnaître que certains automobilistes ont des difficultés à se défaire de leur comportement égoïste. Affaire à suivre...

Willy Calleeuw

Lasne Nature dans les jardins

VISITE DE JARDINS NATURELS

Dimanche 25 juin 2017 de 10 h à 18 h

Ces jardins lasnois, pleins de charme et aux dimensions variées, sont tous riches d'enseignement sur les pratiques du jardinage écologique. Ce sont des petits chefs-d'œuvre amoureuxment conçus et aménagés par leurs propriétaires, qui seront heureux de partager avec vous leur expérience de jardinage naturel. Ces jardins sont un refuge pour la biodiversité et la vie sauvage. Ils sont entretenus sans utiliser de pesticides, ni d'herbicides, et sans aucun engrais chimique.

Que pourrez-vous découvrir dans ces jardins « naturels » ?

Peut-être quelques herbes folles injustement qualifiées de « mauvaises » et trop souvent traquées à coup d'herbicides... peut-être aussi des petits mammifères qui trouvent un gîte dans les tas de bois ou de pierres... certainement un compost, qui récolte les déchets de végétaux et fournit un excellent terreau pour les plantations. Vous y trouverez peu de surfaces tondues, mais des espaces variés riches en plantes et fleurs indigènes et bordés de haies rustiques. Au détour d'un chemin, vous serez surpris par une mare naturelle et ses petits habitants, un verger, un potager, ou encore une prairie sauvage pour créer la diversité des paysages. Les oiseaux et les insectes y trouvent chacun l'habitat qui leur convient.

Lasne Nature remercie chaleureusement les propriétaires qui ont accepté de faire visiter leur jardin !

Au verso se trouve une brève description des éléments spécifiques à chaque jardin.

Leur adresse, ainsi qu'un plan de localisation, vous seront communiqués lors de votre inscription le dimanche 25 juin. Il vous suffira de passer d'abord Place Azay-le-Rideau à 1380 Lasne pour composer votre parcours en fonction de vos coups de cœur !

Inscriptions Place Azay-le-Rideau, entre 9 h 45 h et 16 h

Jardins ouverts entre 10 h et 18 h

Participation de 5 € par adulte non-membre de Lasne Nature

Gratuit pour les enfants

Gratuit pour les membres de Lasne Nature

Infos : 02 633 27 64 ou secretariat@lasne-nature.be



Soutenez votre association locale Lasne Nature

Votre cotisation (10 € minimum par an) est indispensable pour nous permettre de poursuivre notre travail et d'éditer régulièrement ce bulletin distribué dans toutes les habitations de Lasne.

Ne l'oubliez pas et n'attendez pas demain pour faire votre versement au compte BE31 0012 3262 3355 de Lasne Nature.



Lasne Nature dans les jardins **Oui à la n**

Jardin « Pinson »

Ce jardin de 30 ares a été créé par un couple d'artistes proche de la nature. Nombreux fruitiers : pommiers, groseilliers, cassissiers, mûriers. Deux grands potagers, différents composts, 3 ruches, une petite serre. Autres aspects intéressants : deux ateliers d'artiste et des panneaux solaires intégrés dans la toiture.



Jardin « Abeille »

Dans un cadre unique, ce jardin de 75 ares est structuré sur différents niveaux qui descendent vers une très belle pièce d'eau. Un verger, un grand potager et des arbres fruitiers, une prairie fleurie et sauvage, un compost, 15 ruches ainsi qu'un petit bois laissé naturel sont autant d'éléments variés qui ravissent le visiteur. La propriétaire affectionne les plantes sauvages comestibles et médicinales et produit son eau de rose.

Jardin « Groseille »

Le propriétaire est un passionné du jardinage écologique, et il proposera des visites guidées. Son jardin de 67 ares intègre un intéressant système de lagunage des eaux usées. On y voit aussi un beau verger servant de pâture aux moutons, des fruitiers, framboisiers, groseilliers, un grand potager, un poulailler, ainsi que différents composts, une serre et un petit bois laissé naturel.



Jardin « Libellule »

Ce jardin de 50 ares niché dans un écrin de verdure est agrémenté d'une mare riche en tritons, grenouilles, libellules, planorbes... Plusieurs fruitiers : pommiers, figuiers, cognassier, néflier, groseilliers, cassissiers, fraisiers ainsi que de nombreux arbustes adaptés au sol sablonneux. On y rencontre un hôtel à insectes, 2 poules, un compost, ainsi qu'un petit bois laissé naturel.

Jardin « Chouette »

Voici un jardin champêtre créé par un anglais amoureux de la nature. Ce jardin de 37 ares est installé sur un terrain très en pente où la vie foisonne parmi les arbustes, plantes annuelles, vivaces et petits fruitiers. Dans le fond, une vallée avec potager en carrés à côté d'une prairie fleurie et sauvage. A découvrir, de superbes nichoirs pour chouette hulotte et pour chauve-souris !



Jardin « Tilleul »

Un majestueux tilleul orne l'entrée de ce jardin de 20 ares, à la fois sauvage et artistique, agrémenté d'arcades et de parterres fleuris. A côté d'une petite mare naturelle le visiteur découvre des arbustes fruitiers anciens à haute tige, des petits fruitiers, un potager, un poulailler, le tout bordé de haies mixtes. Les insectes trouvent refuge dans une niche, près des terreaux, composts divers et tas de bois. L'eau de pluie est recueillie dans des citernes.

Infos : 02 633 27 64 ou secretariat@lasne-nature.be

Editeur responsable : W. Calleeuw 12, rue du Mouton à 1380 Lasne

Dans le cadre de la campagne « Printemps sans pesticides » de ADALIA¹, Lasne Nature organisera le 25 juin prochain la visite de ravissants jardins dont les propriétaires n'utilisent aucun produit chimique pour l'entretien de leurs terrasses, allées, pelouses ou plantations ...

Pourquoi ont-ils fait ce choix ?

La volonté de se passer de tout produit phytosanitaire pour l'entretien de son jardin est une démarche écologique basée sur une prise de conscience des dangers que ces substances présentent pour la santé publique et pour l'environnement.

Les pesticides sont des produits dont la terminaison en « cide » indique bien qu'ils ont pour objet de tuer des êtres vivants. On les appelle aussi « produits phytosanitaires » et ils sont utilisés pour se débarrasser d'insectes ravageurs (insecticides), de maladies causées par les champignons (fongicides) ou d'herbes indésirables (herbicides)². Ils sont largement utilisés dans l'agriculture intensive, où leur usage est sévèrement réglementé. En ce qui concerne les particuliers, les utilisateurs de ces produits non seulement s'empoisonnent eux-mêmes, mais ils contaminent l'environnement et donc la population en général. Les résultats de plusieurs études scientifiques montrent que les pesticides, soupçonnés d'être cancérigènes et perturbateurs endocriniens, se retrouvent dans les aliments consommés et finissent ainsi dans nos organismes. Aujourd'hui, personne n'y échappe : tout le monde est exposé aux pesticides !

Les campagnes de sensibilisation

Se basant sur ces études, plusieurs associations ont entrepris d'informer les consommateurs sur les risques liés à l'utilisation des pesticides.

C'est le cas de ADALIA dont les objectifs sont de :

- « sensibiliser sur le danger que représentent les pesticides pour l'environnement, la nature et la santé humaine.
- inciter à la réduction de l'utilisation des pesticides dans les jardins, les espaces verts et sur les voiries
- informer, former et conseiller sur les méthodes alternatives aux pesticides dans les jardins et les espaces verts. »

Depuis 2015, un guide des bonnes pratiques³ devrait obligatoirement être disponible sur les lieux de vente des produits phytosanitaires. En voici un extrait : «...pour lutter contre les nuisances et les indésirables tant dans votre maison que dans votre jardin, une vaste gamme de pesticides (produits phytopharmaceutiques et biocides) est disponible sur le marché. Mais attention : l'utilisation de ces produits n'est pas sans

AU SOMMAIRE

Quoi de neuf à Lasne?	1	la diversité	7
Lasne Nature dans les jardins	1-2	Le petit patrimoine lasnois En levant les yeux...	7
Oui à la nature, non aux pesticides !	2-3	L'hôtel à insectes des Lucioles	7
Les astuces naturelles pour lutter contre les limaces au jardin	4	Les sentiers de Lasne (20)	8
Le Lierre... un ami très « attachant »	5	Notre promenade du 30 avril	8
Au nom de l'humanité – L'audace mondiale	5	Migration des Batraciens au printemps 2017	9
Basile, le crocodile de Maransart	5	La boutique de Lasne Nature	10
Comment réduire son exposition aux ondes électromagnétiques	6-7	Agenda, téléphones, fax, e-mail	11
Quand le castor crée un site accueillant pour		Mots croisés	11
		La nature de juin à août	12



ature, non aux pesticides !

risques ! Les pesticides peuvent être nocifs pour la santé des humains et des animaux, ainsi que pour l'environnement. Pour lutter contre les herbes indésirables, veillez à bien couvrir le sol, par exemple avec des plantes couvre-sol ou à l'aide d'un couvre-sol d'origine naturelle (écorces, broyat issu de taille d'arbres, paillis). Choisissez des plantes rustiques qui poussent sous notre climat et qui sont résistantes aux maladies. Limitez par ailleurs votre choix à des



plantes adaptées au type de sol de votre jardin. Adaptez l'espacement des plantes en fonction de la variété et veillez à bien occuper l'espace de manière à réduire le développement des herbes non désirées. Faites en sorte que votre jardin soit attractif pour les prédateurs naturels d'organismes nuisibles tels que les hérissons, les grenouilles et les crapauds, les coccinelles et les oiseaux, ainsi que pour les insectes utiles comme les abeilles sauvages : laissez çà et là un coin de votre jardin à l'état sauvage, veillez à la diversité de vos plantations et favorisez les possibilités de nidification grâce à des branches, des feuilles mortes, des déchets d'élagage, des hôtels pour insectes. »

Malheureusement, cette disposition légale s'est révélée tout à fait insuffisante et les mises en garde n'ont pas encore réussi à freiner les achats des consommateurs !

La bataille du glyphosate

Le « Glyphosate » est la substance active des herbicides tels que le Roundup de Monsanto. C'est le désherbant le plus utilisé en Europe, malheureusement très prisé par les jardiniers amateurs pour nettoyer leurs allées et entrées de garage. Cette substance est toxique et très nocive pour l'environnement. Elle a été classée parmi les « cancérigènes probables pour l'homme » par le l'OMS¹. Rappelons qu'en France, le Roundup est déjà interdit à la vente libre dans les jardinerie depuis juin 2015.

Après une mobilisation importante des associations de protection de l'environnement, les choses commencent à bouger chez nous. Ce produit a d'abord été interdit d'utilisation en Région bruxelloise en novembre 2016. En Wallonie, l'interdiction pour les particuliers d'utiliser le Roundup entre en vigueur le 1er juin 2017.

A partir de 2019, plus aucun produit phytopharmaceutique ne pourra être utilisé

dans les espaces publics en Wallonie, cela concerne les parcs, les ronds-points, les bords de route... La mesure est déjà appliquée dans de nombreuses communes, comme à Lasne⁵. Dans les cimetières par exemple, les personnes chargées de l'entretien ne désherbent plus mais, au contraire, font pousser des graminées entre les tombes. Les herbes folles ne sont plus considérées comme « mauvaises » mais bien comme faisant partie de la diversité biologique. Pour ce qui concerne le Roundup, lors de son utilisation par des agriculteurs, des « zones tampon » sont prévues auprès des écoles, des crèches et des hôpitaux. Ce ne sont encore que des mesures régionales et il n'est pas encore interdit de proposer ces pesticides à la vente !

Mais cela va changer ! En date du 27 avril 2017, le Ministre Fédéral de l'Agriculture a annoncé qu'il va interdire la vente du glyphosate aux particuliers. Cette mesure se base sur l'application du principe de précaution et sur le fait que des alternatives sont largement disponibles. Le ministre interdira aussi les insecticides, herbicides et fongicides reconnus comme ayant des effets toxiques, cancérigènes et mutagènes. Nous attendons avec impatience la mise en application de cette interdiction. Elle mettra fin à la situation incohérente où les jardinerie peuvent mettre en rayons des produits que les particuliers n'ont pas le droit d'utiliser ! Il reste encore à faire changer la situation au niveau européen.

En février 2017, une « Initiative Citoyenne Européenne » a été lancée par un groupe de 40 ONG pour demander que le glyphosate soit purement et simplement interdit en Europe. En Belgique, cette initiative est soutenue par de nombreuses associations⁶. Plus de 700.000 personnes ont déjà signé !

Elles demandent à la Commission Européenne d'interdire le glyphosate



mais aussi de réformer la procédure d'approbation de tous les produits phytosanitaires. En effet, cette procédure est loin d'être transparente. Certaines

conclusions se basent sur des études qui sont directement financées par l'industrie et dont les résultats sont manipulés.

Les 18 et 19 mai 2017, les Etats membres de l'UE doivent prendre position sur le renouvellement de l'autorisation du glyphosate (nous ne connaissons pas le résultat de ce vote au moment où nous écrivons ces lignes). La Commission européenne suivra-t-elle la demande des citoyens ou obéira-t-elle aux intérêts financiers des grands groupes industriels ?

Le Plan d'Action National

Chaque pays membre de l'Union Européenne a l'obligation d'établir un plan d'action pour contrôler l'utilisation des pesticides dans tous les secteurs concernés (agriculteurs, jardiniers professionnels, particuliers). Mais la résistance des grands producteurs de produits phytosanitaires est bien organisée et leur influence auprès des instances politiques pèse lourd dans les décisions. Les producteurs de pesticides utilisent des méthodes de marketing agressives et nient systématiquement les nuisances occasionnées. Ils ne sont pas prêts à renoncer à leur activité tant les enjeux économiques sont importants.

En Belgique, le Plan d'Action National de Réduction des Pesticides (NAPAN) couvre actuellement la période 2013 à 2017. Il concerne les lieux de vente, le suivi des intoxications, l'inspection des pulvérisateurs, la protection de zones spécifiques, la protection des abeilles... Un nouveau plan couvrira la période 2018-2022. Pour faire avancer la réflexion, les citoyens ont fait entendre leur voix : une consultation publique a été organisée entre le 9 février et le 10 avril 2017.

Les thèmes abordés dans le nouveau plan concernent :

- la santé des consommateurs (étude des résidus de pesticides dans les fruits et les légumes) ;
- les lieux où les populations sont exposées à des nuages de pulvérisation ;
- le contrôle des méthodes utilisées par les agriculteurs ;
- les sanctions pour les utilisateurs amateurs qui n'ont pas encore renoncé à pulvériser dans leur propriété !

Grâce à la mise en œuvre de ce plan, nous pourrions peut-être espérer un avenir sans pesticides, où la nature sera respectée et la santé protégée !

Denise Morissens

¹ www.adalia.be

² www.génération-futures.fr

³ www.info-pesticides.be SPF Santé Publique

⁴ Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC) de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS)

⁵ « Objectif zéro pesticide dans les espaces publics... TOUS concernés » distribué par la Commune de Lasne

⁶ Inter Environnement Wallonie, Nature & Progrès, Greenpeace, Natagora, la Ligue des Familles, les Mutualités...



Les astuces naturelles pour lutter contre les limaces au jardin

Les limaces sont des décomposeurs utiles dans la nature. Mais ils causent des dégâts dans le potager. On peut les éviter ou s'en débarrasser de manière efficace et écologique.

Éviter l'apparition des limaces

Pour tenir les limaces loin des plantations, il faut miser sur la prévention :

- **Attirer leurs prédateurs naturels** : les carabes, hérissons, taupes, crapauds, oiseaux... On leur fournit des abris, avec des zones sauvages au jardin (un tas de pierres ou de bûches, une haie...) ou l'installation de nichoirs.

- **Planter des végétaux répulsifs** sur les bords du potager. La moutarde, le trèfle, les tagettes ou le cassis protègent les cultures sensibles (salade, chou-fleur...) et feront office de barrières naturelles.

- **Éloigner les végétaux en décomposition** du potager. Les plantes fanées ou pourries attirent les limaces. Idem pour le compost. Mieux vaut les placer loin du potager, là où les limaces n'ennuient personne.

- **Arroser peu souvent mais abondamment.** Les limaces recherchent l'humidité. On répand l'eau de façon ciblée, d'un coup, au pied des plantes uniquement.

- **Éviter le paillage épais (ou mulch)** pour les cultures sensibles aux limaces, surtout quand le climat est fort humide. Le paillage fournit aux limaces un abri agréable proche des cultures.

- **Travailler la terre.** Une structure fine empêche les limaces de se réfugier dans les crevasses et les fissures du sol. Attention, on ne retourne pas tout le sol mais on procède à un binage léger et on ramène la terre sous forme de butte au pied des plantes, c'est le « buttage ». Cela perturbe les pontes et limite les populations de limaces.

Comment se débarrasser des limaces ?

L'invasion de limaces a commencé ? Privilégier les solutions écologiques

Plusieurs solutions existent pour se débarrasser des mollusques. On peut les éliminer, les décourager ou les capturer :

- **Barrières anti-limaces.** On en trouve dans toutes les matières. Certaines ont un bord recourbé qui empêche les limaces de passer. D'autres forment un grillage. Attention aux branches et aux herbes qui passent par-dessus les protections.

- **Protéger les plantules.** Pour les plantes à peine sorties de terre qui sont très vulnérables, on peut fabriquer une petite

cloche protectrice : on coupe une bouteille en plastique en deux et on place la moitié supérieure sur une pousse, goulot vers le haut pour permettre une arrivée d'air.

- **Assécher les voies d'accès aux cultures.** Au début de l'été, les limaces sont très voraces. Il faut donc les décourager. On peut encercler ses plants avec des matières déshydratantes : de la cendre de bois, de la sciure, des aiguilles de pin ou des coquilles d'œufs finement broyées. Sans mucus, impossible pour elles de se déplacer. À renouveler régulièrement par temps humide ou pluvieux.

- **Créer de faux abris.** Les limaces sortent la nuit. Le jour, elles cherchent un abri sombre et humide. On peut leur créer des lieux de artificiels : planches, pots renversés... On y place des déchets végétaux ou du son de seigle pour les attirer. Il suffit ensuite de cueillir les limaces tôt le matin ou tard le soir. Pour s'en débarrasser, on les relâche loin du jardin, dans les bois par exemple.

- **La bière pour les piéger.** On attire les limaces avec un récipient rempli de bière. Il faut relever le piège et changer la bière tous les jours. Pour éviter que les insectes utiles ou les hérissons ne viennent boire un petit coup, il suffit de placer un couvercle percé sur le piège. Des dispositifs permettent aussi de leur éviter la noyade. Ce piège est si puissant qu'il risque d'attirer les limaces du voisin... à moins de placer le piège chez lui.

• Préparations « maison » :

- o **Le purin de fougères** est un molluscicide. On le prépare en couvrant 1 kg de fougères hachées avec 10 litres d'eau froide. On remue ensuite le mélange une fois par jour, jusqu'à ce qu'il ne dégage plus de bulles (après 8 à 20 jours). On filtre alors le purin et on le pulvérise sur le sol.

- o **La décoction de rhubarbe** éloigne les limaces. On mélange 1 kg de feuilles de rhubarbe avec 10 litres d'eau. Après 24 heures de macération, on porte le tout à ébullition et on laisse mijoter 20 minutes. Une fois froid, on filtre la décoction. Pour l'utiliser, on la dilue dans cinq volumes d'eau et on asperge autour des plantes sensibles.

- o **Le purin de limaces** est simple à réaliser... tant qu'on a l'estomac bien accroché. L'odeur est abominable. On jette une dizaine de limaces par litre d'eau bouillante et on laisse reposer le mélange une dizaine de jours, jusqu'à ce que les limaces soient décomposées. On déverse alors le purin sur le sol autour des plantes, sans toucher les végétaux.

Le compromis : les produits peu toxiques

Certains produits contre les limaces sont peu toxiques. Leur impact sur l'environnement est faible. Mais pas nul.

Si on les utilise, bien lire l'étiquette et respecter les consignes d'utilisation à la lettre.

- **Les vers chasseurs de limaces.** Le phasmarhabditis hermaphrodita est un ver microscopique. On répand ces nématodes sur le sol humide, où ils vont chercher leur proie. Ils s'introduisent dans la limace et l'empêchent de s'alimenter. C'est la lutte biologique. On les utilise de façon curative dès que la température atteint 5°C. Ils agissent environ 2 mois. Le coût est assez élevé.

- **Des granulés à base de phosphate de fer.** Ce produit efficace est faiblement toxique. Les limaces qui s'en nourrissent arrêtent de s'alimenter et meurent. L'idéal est de placer les granulés lors du semis, avant la levée.

Éviter les produits conventionnels

On trouve des pesticides contre les limaces dans les commerces : sous forme de poudre, de son, de granulés ou de liquide à vaporiser.

La plupart des produits conventionnels sont polluants, même bien utilisés. Ils sont aussi toxiques pour beaucoup d'organismes. Par exemple, le carbamate s'attaque au système nerveux des mollusques. Mais il est aussi toxique pour les coccinelles, les vers de terre, les oiseaux et la faune aquatique.

Attention à l'usage du métaldéhyde. Ce produit était autorisé en agriculture biologique jusqu'en 2006. Il y est maintenant interdit. Il est toxique pour les animaux à sang chaud. Son action est très forte. Il tue les limaces mais aussi les grenouilles, les hérissons, les chiens, les chats... On évite donc d'en utiliser un vieux stock qui trainerait au fond de la remise.

Aurélien Melchior
amelchior@ecoconso.be
05 mars 2017

En savoir plus :

- Brochure écoconso C'est toujours les p'tits qu'on pschiit ! Petit guide pour éviter les pesticides à la maison et au jardin

- Adalia asbl

- CRA-W : Comment lutter contre limaces en maraîchage biologique ?

Sources :

- Trédoulat T., 2011, « Le traité Rustica du jardinage avec la lune », éd. Rustica.

- Thorez J.-P., 2008, « Pucerons, mildiou, limaces... Prévenir, identifier, soigner bio », éd. terre vivante.

- Delvaux C. et Le Maux F., 2013, « Le Carnet potager », éd. De Noyelles.

- Bruns S. et Stammer J., 1996, « Conseils de jardinage de grand-père ».

Le Lierre... un ami très ... « attachant »



Vous le rencontrez fréquemment dans votre jardin, au cours de vos promenades, dans des milieux très divers, il trouve toujours sa place. Peut-être le croyez-vous indésirable ? Tentons de vous faire changer d'avis en évoquant toutes ses contradictions.

Il a de quoi nous mettre la tête à l'envers : ses petites fleurs en ombelles apparaissent en automne et fructifient à la fin de l'hiver, offrant ainsi aux oiseaux le gîte et le couvert pendant les grands froids. Ce rythme de vie décalé est un souvenir de ses lointains ancêtres de l'ère tertiaire, contemporains des dinosaures.



Bien qu'il ne soit pas un arbre mais une liane, ses tiges s'épaississent en formant du bois. Il grimpe en ligne le long du tronc de l'arbre et non en s'enroulant autour de lui.

Ses branches stériles qui portent des feuilles à plusieurs lobes pointus grimpent et s'accrochent tandis que les branches qui vont porter les fleurs et les fruits portent des feuilles ovales et pendent librement sans s'accrocher au support (hétérophyllie).

À la recherche de plus de lumière, ses tiges rampantes s'accrochent au moindre support rencontré, aussi bien un poteau téléphonique que le mur d'une vieille maison ou un tronc d'arbre. Comme il ne puise aucune substance dans le tronc qui le porte, il n'est pas un parasite mais plutôt une plante épiphyte (littéralement « une plante qui vit sur une plante »). Pourvu d'un système racinaire dans le sol et pratiquant lui-même la photosynthèse, il ne vole aucune sève à son support, il ne fait que l'épouser étroitement ! Il est plutôt du genre « collant » car sur ses tiges se développent de très nombreuses

petites « racines-crampons » qui permettent leur accrochage au support. La partie de la racine entrée en contact avec le support s'élargit, ce qui augmente la surface de fixation et va commencer à tirer les autres racines adjacentes vers le support. Les racines-crampons déjà fixées sont réunies entre elles par des fils de colle, une véritable super glu.

Sa mauvaise réputation lui vient du fait que s'il se trouve sur un arbre malade, en fin de vie ou affaibli, il recevra de plus en plus de lumière et deviendra de plus en plus vigoureux. Il risque alors d'aggraver l'état de santé de l'arbre et de précipiter sa fin. En revanche, si le lierre utilise comme support une plante vigoureuse et en bonne santé, la cohabitation se passera très bien, et les deux plantes se rendront des services mutuels. En effet, le lierre protège les arbres des intempéries et leur assure une croissance plus régulière.

N'arrachez donc plus le lierre qui se plaît sur vos arbres !

Marie Bronchart

Au nom de l'humanité – L'audace mondiale

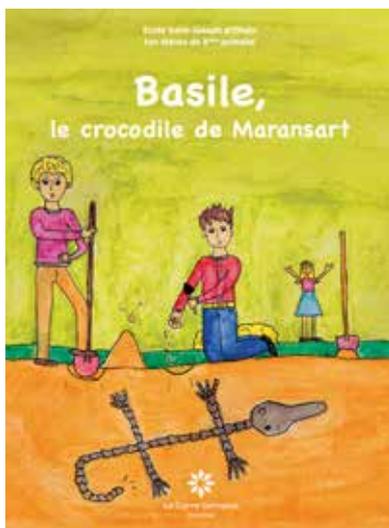


Il était en forme, notre orateur, ce vendredi 28 avril ! Riccardo Petrella a pu se laisser aller et développer son analyse d'un monde où l'humanité est trop absente. Comment en est-on arrivé là ? Quelles en sont les causes ? Comment sortir de l'impasse ?



Monsieur Petrella propose 3 audaces qu'il a pu expliquer aux presque 200 personnes présentes. Le tour des questions/réponses qui suivait l'exposé a permis des échanges avec le public et c'est par une séance de dédicaces que Monsieur Petrella a clôturé cette soirée.

Merci au Dolce pour l'accueil. Merci au public. Merci Riccardo.



Écrit et illustré par les élèves de la 6e primaire de l'école Saint-Joseph d'Ohain, ce livre est fondé sur l'histoire réelle de la découverte, en 1915 à Maransart, d'un crocodile de la période de l'Eocène moyen (il y a 47 millions d'années). Ce spécimen exceptionnel et quasi intact a été transporté en pleine guerre en brouette, vers le Musée royal des Sciences naturelles de Bruxelles où le Professeur Dollo (connu pour les iguanodons de Bernissart) l'a reconstitué. Un professeur anglais s'est intéressé au spécimen et « notre » crocodile a fait le voyage vers le British Museum à Londres, en 1936. Actuellement, il est exposé au Kina Museum à Gand.

Ce livre est sorti le samedi 20 mai.

Pour aider à financer ce livre, un crowdfunding a été lancé sur www.KissKissBankBank.com: « Basile, le crocodile de Maransart ».

N'hésitez pas à consulter ce site et la vidéo que les enfants ont eux-mêmes réalisée.

Informations aux 02 652 43 97.



Comment réduire son exposition aux ondes électromagnétiques

Quelques bonnes pratiques en matière de téléphonie

Les ondes électromagnétiques sont au cœur d'un débat depuis de nombreuses années et suscitent l'inquiétude quant à leur nocivité pour notre santé. L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) a classé en mai 2011, les hyperfréquences émises par les portables dans la catégorie 2B des substances potentiellement cancérigènes pour l'homme.

À titre préventif, voici donc quelques conseils à mettre en application :

Téléphone sans fil DECT

Les téléphones sans fil DECT sont les premières sources de pollution en hautes fréquences dans les habitations, bureaux, écoles... Leurs bases émettent 24 h/24, 7 j/7 j des hyperfréquences autour de 1,9 GHz, servant de support à des très basses fréquences pulsées à 100 Hz, que vous vous serviez de l'appareil ou non, dans plus de 95 % des cas. Il expose enfants et adultes à un rayonnement constant (comme une antenne relais) avec des effets biologiques, troubles du sommeil, fatigue, irritabilité.

Solutions :

- Utiliser un téléphone filaire qui est lui sans effet nocif pour des communications prolongées (dépassant 6 minutes).
- Dans la mesure du possible, éloigner le téléphone DECT des pièces à vivre et surtout des chambres.
- Dans le cas de l'utilisation d'un téléphone sans fil, préférer un modèle qui coupe l'émission de sa base lorsque le téléphone est raccroché. Il existe actuellement sur le marché européen des modèles qui coupe le rayonnement une fois que vous avez raccroché.
- Ne pas dormir avec son téléphone sans fil ou son téléphone mobile à proximité (table de chevet, sous l'oreiller).
- Attention aux babyphones qui produisent également des champs électriques à très hautes fréquences !

Téléphone mobile

Tous les téléphones mobiles (gsm et smartphone) émettent des ondes pour fonctionner.

Solutions :

- L'abstinence : pas de portable ou ne l'allumer qu'en cas d'urgence et pour des appels brefs.
- Avoir un modèle de téléphone mobile simple pour téléphoner de manière

ponctuelle et choisie... mais qui fonctionne en mode 3G, ce qui divisera par 28 votre puissance d'exposition par rapport au 2G. Utiliser la 4G uniquement de manière ponctuelle. En général, verrouiller le mobile en 3G.

- Pour tous et notamment les accros du portable : un usage plus raisonné, intégrant les réglages à appliquer pour utiliser l'ensemble des fonctions de manière optimisée, et l'adoption des différentes méthodes de protection.

Les 17 bons réflexes à adopter pour limiter votre exposition aux ondes électromagnétiques

- Pas de téléphone mobile pour les moins de 15 ans.
- Il est officiellement recommandé de ne jamais approcher un téléphone mobile en fonctionnement du ventre d'une femme enceinte ou à moins de 20 cm de tout implant métallique, cardiaque ou autre, afin de limiter le risque d'interférence électromagnétique.
- Ne pas porter son téléphone à hauteur ou contre son cœur, l'aisselle, la hanche et près des parties génitales.
- Si vous devez le porter sur vous, assurez-vous que la face «clavier»

et tant que la première sonnerie n'a pas retenti (c'est à ce moment que l'exposition est la plus forte).

- Limiter le nombre et la durée de vos appels. Pas plus de 5 ou 6 appels par jour par exemple, ni plus de 2 à 3 minutes pour chacun. Respecter un temps important entre chaque appel. Changer de côté (d'oreille) régulièrement.
- Préférer l'usage des SMS lorsqu'ils peuvent se substituer à un appel.
- Ne téléphoner que dans des conditions optimales de réception maximum.
- Éviter de téléphoner en vous déplaçant (marche à pied, train, métro).
- Ne pas téléphoner en voiture, même à l'arrêt ou dans toute autre infrastructure métallique type ascenseur. L'effet de «cage de Faraday» emprisonne et répercute les ondes émises par le portable.
- Opter pour le mode avion (ou hors connexion) lorsque vous êtes en voiture ou dans un transport en commun, ou idéalement l'éteindre pour éviter que le téléphone ne cherche en permanence le relais le plus efficace pour votre téléphone.

• Ne pas oublier qu'en public, vos voisins subissent le rayonnement émis par votre téléphone. S'éloigner permet d'éviter leur exposition passive. Sinon, choisir le mode avion.

• Rester à plus d'un mètre de distance d'une personne en communication.

• Désactiver la connexion internet sur les téléphones et les smartphones. Ne l'activer que le temps nécessaire.

• La nuit, ne jamais garder un téléphone mobile allumé ou en recharge à moins de 1 mètre de votre tête.



soit dirigée vers votre corps et la face «antenne» (puissance maximale du champ) vers l'extérieur.

• Préférer le kit filaire livré avec votre téléphone afin d'éloigner l'appareil de votre oreille (et de votre cerveau) le temps de la conversation. Les oreillettes filaires à tubes à air permettent une atténuation supplémentaire en supprimant la pollution qui est conduite via le fil jusqu'à l'oreille. Éviter les oreillettes Bluetooth qui génèrent directement dans l'oreille une pollution à des fréquences encore plus nocives au niveau du cerveau.

• L'usage du haut-parleur et du mode main libre pour téléphoner peuvent également vous permettre d'atténuer la puissance reçue depuis le téléphone en le tenant le plus éloigné possible de vous.

• Éloigner le téléphone de vous le temps de joindre votre correspondant

Choisir un téléphone avec un DAS peu élevé

Choisissez un téléphone avec le DAS* (Débit d'Absorption Spécifique qui mesure la puissance absorbée par le corps) le plus bas possible (de préférence inférieure à 0,7 W/kg) par rapport à vos besoins. Un téléphone de qualité vous expose à moins de 10V/m en communication. Notons ici que les smartphones Samsung font mieux que les iPhone Apple.

Valérie Régnier

* <http://www.cnetfrance.fr/produits/das-les-10-smartphones-qui-emettent-le-plus-de-radiations-39707612.htm>

<http://www.geobiologie-jmd.com/particuliers.htm>

Quand le castor crée un site accueillant pour la biodiversité

Depuis environ deux ans, la plupart des lasnois ont pu observer l'inondation progressive d'une parcelle agricole située le long de la rue de la Lasne (à hauteur du croisement avec le Smohain).

C'est la conséquence du travail du castor qui a érigé un barrage sur la Lasne, de façon à inonder un territoire qui lui sera facile d'accès. Si le castor y a trouvé son compte, bon nombre d'espèces d'oiseaux ont vite colonisé les lieux aussi, transformant cet endroit en un merveilleux espace ouvert vers une nouvelle biodiversité. Un ornithologue passionné observe le site régulièrement, et a établi un inventaire ornithologique et mammalogique dont nous vous proposons de prendre connaissance ci-dessous.



Oiseaux

Grand cormoran
Grande Aigrette
Aigrette garzette
Héron cendré
Bernache du Canada
Oulette d'Egypte
Canard mandarin
Canard colvert
Canard chipeau
Sarcelle d'hiver
Sarcelle d'été
Fuligule milouin
Fuligule morillon
Buse variable
Epervier d'Europe
Faucon hobereau
Faisan de colchide
Râle d'eau
Foulque macroule
Poule d'eau
Petit gravelot
Vanneau huppé
Chevalier culblanc
Chevalier guignette
Chevalier aboyeur
Chevalier gambette
Bécassine des marais
Bécassine sourde
Pigeon ramier
Pigeon colombin
Hirondelle rustique
Martin-pêcheur d'Europe
Perruche à collier
Pic vert
Pic épeiche
Bergeronnette des ruisseaux
Bergeronnette grise
Troglodyte mignon
Accenteur mouchet
Rougegorge

familier
Grive musicienne
Grive litorne
Grive mauvis
Merle noir
Fauvette à tête noire
Rousserolle verderolle
Pouillot véloce
Roitelêt huppé
Gobemouche gris
Mésange charbonnière
Mésange bleue
Mésange boréale
Mésange à longue queue
Sittelle torchepot
Grimpereau des jardins
Pie bavarde
Geai des chênes
Corneille noire
Etourneau sansonnet
Pinson des arbres
Verdier d'Europe
Tarin des aulnes
Bouvreuil pivoine

Mammifères

Renard roux
Putois
Castor
Daim
Chevreuil
Lièvre
Rat musqué
Surmulot

à compléter...

Le petit patrimoine lasnois En levant les yeux...



Au pignon d'une maison d'angle (rues Cloqueau / Bois-Paris) une plaque émaillée, apposée à une date indéterminée au-dessus de la porte cochère, invite à la clémence : « Traitez les animaux avec douceur ».

Certains ont-ils failli à ce devoir au point qu'un rappel de ce type soit nécessaire ?

Pourtant, dans le cadre de notre petit patrimoine visible de tous, les animaux, en particulier le chien, occupent une place importante.



Les chapelles les plus nombreuses sont celles dédiées à Saint Roch.

Ce Saint pèlerin, invoqué contre les épidémies, a sillonné l'Europe du XIV^e siècle afin de soigner les pestiférés. Atteint lui-même de la terrible maladie, il n'a dû sa subsistance qu'à son fidèle compagnon qui, quotidiennement, lui apporta un pain.



Dans l'église Sainte-Catherine de Plancenoit, une grande statue de plâtre peint figure Saint Guidon. Protecteur des sacristains, laboureurs, carillonneurs, cochers, marchands de bestiaux..., ce Saint est accompagné d'un cheval et d'une vache.

D'après la légende étroitement mêlée au récit de sa vie, ces animaux foulant bizarrement le sol, toujours au même endroit, ont permis de retrouver sa sépulture depuis longtemps perdue. Accusés de sacrilège, ils n'auraient guère profité de la douceur prônée par notre inscription !

Françoise Bortels

L'hôtel à insectes des Lucioles

Lasne Nature a réalisé et offert un hôtel à insectes à l'asbl Les Lucioles à Lasne. Il a été mis en place devant le bâtiment, en bordure du parking, dans le courant du mois d'avril.

Il sera intégré prochainement dans une haie. Nous espérons ainsi contribuer à l'apprentissage des enfants, mais aussi à la sensibilisation des adultes à la protection de la nature et à la perte de biodiversité parfois trop imperceptible.

Merci à Robert qui fut notre cheville ouvrière dans cette réalisation.





Les chemins et sentiers de Lasne (20)

Le sentier n°49 (Oh) dit « du Moulin »

NB : après le numéro du sentier, nous indiquons l'initiale du village auquel il appartient, puisque un même numéro peut être présent dans différents villages (Oh=Ohain).

Comme vous le savez peut-être, l'inventaire de nos chemins et sentiers communaux est basé sur un atlas établi en 1841 (NB : cet atlas va être revu dans les prochaines années). Dans l'atlas d'Ohain, on trouve ainsi mention du sentier 49 du Moulin qui reliait le hameau de Ransbeck au moulin d'Ohain sur une longueur de 2679 m.

Qu'est-il devenu ? Nous allons voir que son tracé existe toujours, presque à l'identique, mais que certains de ses tronçons sont devenus des rues.



Son début, à proximité de l'église de Ransbeck, est ainsi devenu la rue Clé des Champs. Au croisement de cette dernière avec le sentier n°71 « du Mayeur » (point A de la carte), nous retrouvons le sentier du Moulin : c'est



ici un sentier assez étroit, raviné et qui monte fort.

Il va alors se diriger vers l'est et traverser de nombreuses voiries.

Il rejoint tout d'abord le chemin de Bas-Ransbeck en s'empierçant, se confond avec ce chemin pendant une centaine de mètres pour reprendre ensuite son indépendance entre 2 haies.

Il va ensuite croiser le chemin des Champs et la très fréquentée rue du



Printemps pour se diriger en bordure de champs vers le quartier de Manhattan.



Il traverse l'avenue Hinckaert et le chemin du Vallon pour aboutir à la route de Genval, au-delà de laquelle il s'engage à travers champs en s'appelant aujourd'hui chemin des Chasseurs.

Après une petite portion plate, il s'enfonce dans un superbe vallon où il devient empierré.



Le sentier rejoint alors la route de Renipont. Il la suit sur 100 m pour devenir, en virant à droite, le sympathique chemin de Chaubrière.



Nous retrouvons alors, 400 m plus loin sur la gauche, le sentier du Moulin !

C'est dans un premier temps un pittoresque chemin pavé, qui se transforme ensuite (point B de la carte) en vrai sentier creux qui plonge vers l'ancien moulin d'Ohain, aujourd'hui propriété privée.

Ce parcours de l'ancien sentier 49 fait aujourd'hui 3,4 km (soit 600 m de plus que le sentier originel) et il vaut largement la peine d'être parcouru vu sa diversité et la beauté de ses paysages.

Philippe Dewael

Notre promenade du 30 avril

Beau soleil ce dimanche ! Il n'en fallait pas plus pour que 27 marcheurs soient au rendez-vous devant l'église de Cérroux. Alors, en route plein sud vers le château de Pallandt, pour ensuite atteindre la Cala en suivant un parcours boisé. Après cette deuxième descente, une remontée vers le Sclage (Bousval). Nous bifurquons vers le nord-est pour repasser la Cala et rejoindre La Motte. La boucle va se refermer en continuant vers le nord via un joli vallon boisé qui débouche sur le plateau entre Ferrières et Cérroux.

Votre cotisation * vous donne droit à votre carte de membre qui est valable jusqu'à l'année prochaine à la même date.

***10 € minimum à verser au compte BE31 0012 3262 3355 de Lasne Nature.**



Migration des Batraciens au printemps 2017

Cette année, les Batraciens ont commencé à migrer assez tôt, dès le 21 février, lorsque les températures diurnes et nocturnes ont dépassé les 8°C pendant 4 jours consécutifs (réchauffement climatique?).

Ensuite, pendant une dizaine de jours, tantôt les températures chutent et la migration s'arrête, tantôt elles remontent et la migration reprend (graphique). À partir du 8 mars, les températures diurnes passent à 10°C et atteignent même 15°C quelques jours plus tard : ce sont là d'excellentes conditions de migration !

Des centaines de batraciens traversent alors la route de La Marache ou descendent du Grand Bois de l'Abbaye d'Aywiers pour se retrouver dans les seaux de migration ou traversent la rue du Chêne au Corbeau, la rue du Culot, la rue Bernard de Changy, le chemin de Couture, la rue d'Anogrune etc.

Ce faisant, ils rencontrent les bénévoles qui, pour les protéger, vident les seaux chaque matin ou arpentent les rues pour les ramasser le soir ; tous cependant n'ont pas cette chance et, malgré notre aide, nombreux sont ceux qui se font écraser par les voitures trop rapides. Par exemple, route de La Marache, nous avons fait passer 2000 batraciens mais aussi dénombré 200 individus écrasés. Quel dommage de voir un crapaud ou une grenouille femelle, grosse de 4000 oeufs, aplatie sur les pavés entre ses oeufs répandus alors qu'il ne restait qu'un mètre à traverser ! Quel gaspillage

pour l'avenir !

Cette année 2017, la migration fut plus abondante que l'année dernière (tableau des résultats) et cela sur chacun des 4 sites de Lasne. De même, Natagora nous communique que sur les 50 sites de protection, dont les nôtres, en Région Wallonne et à Bruxelles, 46.753 batraciens ont été ramassés contre 40.000 en 2016. Ces bons résultats encouragent tout le monde à reprendre le travail en 2018 !

Si, vous aussi, vous voulez participer à cette action de protection contactez-nous dès maintenant à batraciens@lasne-nature.be. Vous êtes les bienvenus !

Beaucoup de batraciens, des bénévoles enthousiastes et réguliers, tout semble parfait, mais non... car le nombre de grenouilles est faible cette année : à La Marache, 42 grenouilles seulement contre 162 en 2016. En plus nous n'avons presque pas vu de tritons, alors que leur nombre semblait remonter ces dernières

années en dépit de leur fragilité face aux champignons parasites.

Enfin, une migration ne serait pas réussie sans l'aide de la Commune qui se soucie de la sécurité des bénévoles, qui pose bâches et seaux de récolte et ferme la rue du Chêne au Corbeau pour laisser libre passage aux migrants. Un chaleureux merci à tous ceux qui se sont impliqués cette année encore !

Nous remercions à nouveau et de tout coeur tous les bénévoles qui ont consacré leur temps à sauver crapauds, grenouilles et tritons. Sans vous tous, que d'écrasés sur les routes ! Vous avez protégé la reproduction de cette année et ainsi contribué à l'équilibre naturel auquel les batraciens participent. Merci pour votre générosité, votre gentillesse, votre spontanéité et votre dévouement !

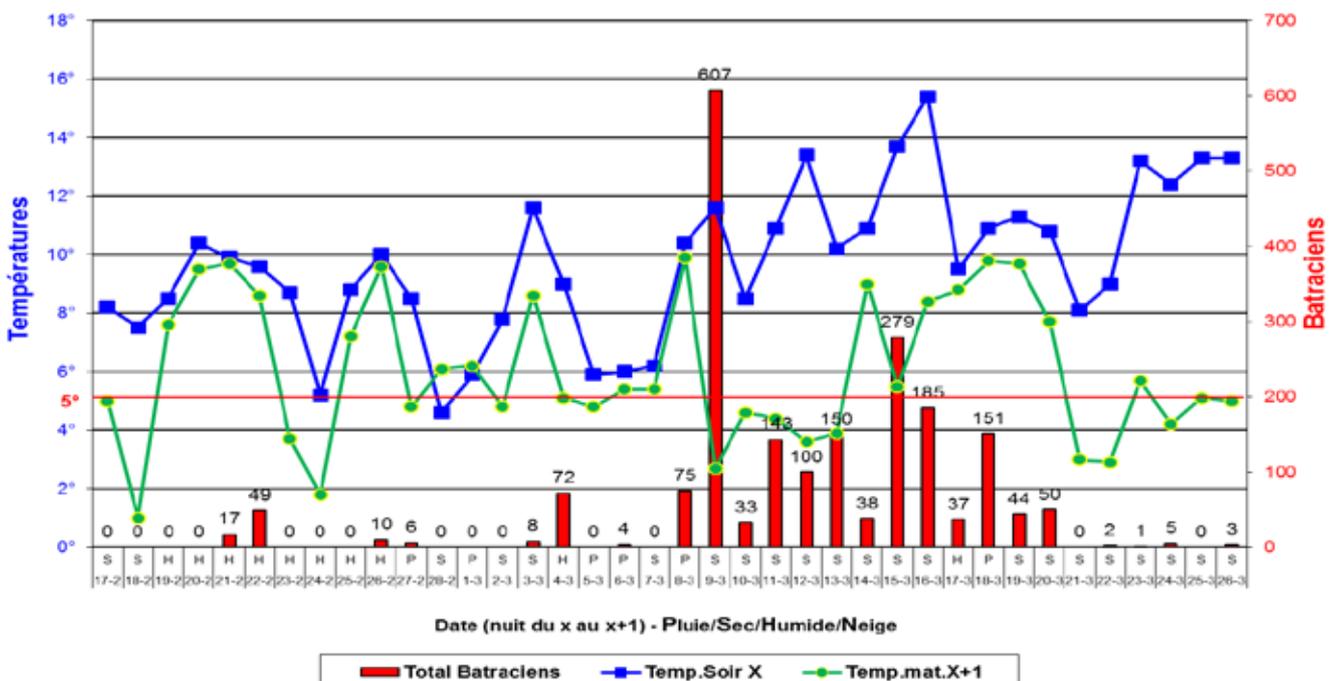
À l'année prochaine.

N.M. Cellule Batraciens

Migration 2017					
	Crapauds	Grenouilles	Tritons Ponctués	Tritons alpestres	TOTAUX
Route de La Marache	2012	42	11	4	2069
Route d'Aywiers	401	90	2	15	508
Rue de l'Abbaye	211	120	2	17	350
Rue du Culot	274	7	0	1	282
TOTAUX	2898	259	15	37	3209

Migration 2017 La Marache

2069 (2012 - 42 - 15) au 26/03
(Crap.- Gre.-Trit.)



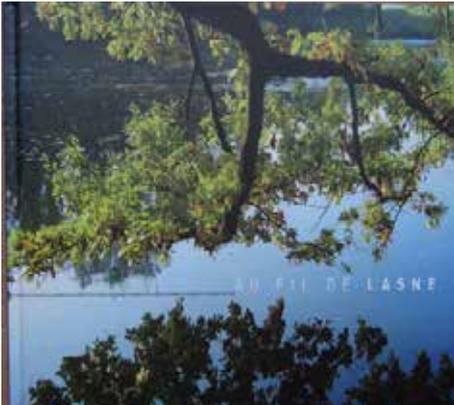


La boutique de Lasne Nature

Nos publications

Le livre de 112 pages «Au fil de Lasne» est un reportage photographique de Philippe Ullens de Schooten et Paolo Pellizzari, préface de Vincent Engel.

«AU FIL DE LASNE»



Prix : 24 € + frais d'expédition de 3,95 €.

Nos sacs en jute

Un sac à provisions en jute, aux dimensions 35 x 42 x 17 cm. Nous vous le proposons au prix de 5 € + frais de port hors Lasne.



Pour tous renseignements, contactez-nous au 02 633 27 64 ou secretariat@lasne-nature.be.

Nos nichoirs et mangeoires

Les nichoirs et mangeoires sont en bois de sapin non peint.

- **NICHOIR** pour passereaux du genre Mésange : 12 €

- **MANGEOIRE** à suspendre ou poser : 10 €

Pour tous renseignements, contactez-nous au 02 633 27 64 ou secretariat@lasne-nature.be.



Nos cartes et guides

Nos topo-guides, nos cartes sont les compagnons indispensables de vos promenades... et quel beau cadeau à offrir aux amis.



TOPO-GUIDE N° 1
«12 PROMENADES À LASNE»

TOPO-GUIDE N° 2
« 15 NOUVELLES PROMENADES »

TOPO-GUIDE N° 3
« 10 BALADES INEDITES à Lasne »

Prix de chaque topo-guide : 10 € + frais d'expédition de 2,37 €.
Pour l'envoi des 2 topo-guides, les frais d'expédition sont de 3,95 €.

CARTE IGN au 1/10000 «210 km DE PROMENADES À LASNE» édition 2017

Prix : 9,00 € + frais d'expédition de 1,58 €.

CARTE DES CHEMINS ET SENTIERS DE LASNE

Carte reprenant tous les noms des chemins et sentiers de Lasne, avec index.
Prix copie en noir et blanc : 10 € + frais d'expédition: 2,37 €.

CARTES POSTALES EN COULEURS



la pièce : 0,50 €
- par 5 : 2 € - par 10 : 3 € + frais d'expédition : jusqu'à 10 cartes : 0,79 €.

Nos semences

Les semences sont récoltées dans les jardins de Lasne.

SACHET DE SEMENCES

le sachet : 2 € / par 3 : 5 € / par 7 : 12 € + frais d'expédition : 1,58 €.

Renseignements concernant les semences : 02 633 24 66 ou semences@lasne-nature.be

Nos recettes



RECUEIL DE 25 RECETTES DE CUISINE à base de PLANTES SAUVAGES

le recueil : 7 € + frais d'expédition : 1,58 €.

Nos nichoirs inédits

Notre amie Colette Pierson a façonné de ses mains des nichoirs en terre et les a cuits au four. Résultat, autant de merveilles uniques et incomparables. Nous vous les proposons au prix de 50 € la pièce.



Pour tous renseignements, contactez-nous au 02 633 27 64 ou secretariat@lasne-nature.be.

Tous les versements concernant notre boutique sont à effectuer préalablement au compte BE31 0012 3262 3355 de Lasne Nature à 1380 LASNE.



AGENDA

JUIN 2017

- Sam 10 **Entretien de la Réserve du Ru Milhoux**
Entre 9 h et 13 h, RV à l'entrée de la Réserve, rue à la Croix. Bienvenue à tous pour 2 heures ou plus de travaux divers. Informations au 02 633 28 78.
- Dim 11 **Braderie de Lasne** au Centre de Lasne. Lasne Nature sera présente avec un stand.
- Dim 25 **Visite de jardins naturels à Lasne.** Les informations se trouvent pages 1 et 2 de ce numéro.
- Jeu 29 **Réunion mensuelle de Lasne Nature** au Centre Sportif et Culturel de Maransart, à 20 h. Bienvenue à tous ceux qui ont des idées à partager.

JUILLET 2017

- Dim 2 **Promenade trimestrielle** Départ à 10 h du parking situé au coin de la drève du Château et de rue des Ecoles à Rixensart. Durée estimée à 2 h. Gratuit pour les membres de Lasne Nature, 2 € pour les non-membres. Infos 02 633 37 76.
- Sam 15 **Entretien de la Réserve du Ru Milhoux**
Entre 9 h et 13 h, RV à l'entrée de la Réserve, rue à la Croix. Bienvenue à tous pour 2 heures ou plus de travaux divers. Informations au 02 633 28 78.
- Pas de réunion mensuelle de Lasne Nature en juillet**

AOUT 2017

- Sam 12 **Entretien de la Réserve du Ru Milhoux**
Entre 9 h et 13 h, RV à l'entrée de la Réserve, rue à la Croix. Bienvenue à tous pour 2 heures ou plus de travaux divers. Informations au 02 633 28 78.
- Jeu 31 **Réunion mensuelle de Lasne Nature** au Centre Sportif et Culturel de Maransart, à 20 h. Bienvenue à tous ceux qui ont des idées à partager.

SEPTEMBRE 2017 (provisoire)

- Sam 23 **Entretien de la Réserve du Ru Milhoux**
Entre 9 h et 13 h, RV à l'entrée de la Réserve, rue à la Croix. Bienvenue à tous pour 2 heures ou plus de travaux divers. Informations au 02 633 28 78.
- Jeu 28 **Réunion mensuelle de Lasne Nature** au Centre Sportif et Culturel de Maransart, à 20 h. Bienvenue à tous ceux qui ont des idées à partager.
- Ven 29 au Dim 1/10 **Jardins d'Aywiers** Lasne Nature sera présente sur le site. Renseignements sur le site www.aywiers.be

Vous pouvez nous atteindre par téléphone, fax ou courriel :

Président : Willy CALLEEuw : 02 633 24 66

Secrétariat : secretariat@lasne-nature.be ou 02 633 27 64

Trésorier : Jean MONS 02 633 27 91

Cellule Urbanisme et Aménagement du territoire : Stéphane GALLOIS : 02 633 38 22 ou urbanisme@lasne-nature.be

Réserves naturelles (Ru Milhoux et Bois de l'Epine) : Thierry ROLIN : 02 633 28 78 ou milhoux@lasne-nature.be

Cellule Mobilité : Denise Morissens : 02 354 97 82 ou mobilite@lasne-nature.be

Cellule Sentiers : Philippe DEWAELE : 02 633 37 76 ou sentiers@lasne-nature.be

Cellule Eau, pollutions : eauetpollutions@lasne-nature.be

Cellule Batraciens : Micheline NYSTEN : 02 354 24 12 ou batraciens@lasne-nature.be

Cellule Écoles-Nature : Monique LOZET : 02 653 22 64 ou lecon.verte@skynet.be

Cellule Plantes et Semences : Valérie REGNIER : 02 633 24 66 ou semences@lasne-nature.be

Rédaction : Willy CALLEEuw : 02 633 24 66

Siège social :

12, rue du Mouton 1380 Lasne
Téléphone et fax de l'asbl : **02 633 27 64**
E-mail : secretariat@lasne-nature.be

Site internet : www.lasne-nature.be

Compte en banque :

POUR LES COTISATIONS ET POUR
NOTRE BOUTIQUE

BE31 0012 3262 3355 de Lasne Nature asbl
à 1380 LASNE

Les mots croisés de JS

SOLUTION DU N° 109

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
1	P	O	D	A	G	R	A	I	R	E	
2	U	R	O	G	E	N	I	T	A	L	
3	L	A	P	I	N	■	■	L	E	G	E
4	M	I	E	L	S	■	■	E	M	O	I
5	O	S	E	E	■	O	R	■	N	S	
6	N	O	S	■	A	B	O	R	D	■	
7	A	N	■	A	L	U	N	A	I	S	
8	I	S	A	T	I	S	■	O	N	T	
9	R	■	I	R	A	■	M	U	S	E	
10	E	N	T	E	S	■	E	T	■	P	

GRILLE N° 110

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
2	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
3	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
4	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
5	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
6	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
7	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
8	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
9	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
10	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■

HORIZONTALEMENT

1. Petit arthropode qui vit sur ou dans le sol. 2. Qualifie un appendice. 3. Plut – Éclaircit. 4. Rongeur très nuisible – Astéracée à fleurs jaunes. 5. Tache ronde. 6. Plus attendus – Déployai énormément d'énergie. 7. Entraîne bien des interdits – Graine de légumineuses - Snob. 8. Agréable musique nocturne. 9. Part de chacun – Pour une huile. 10. Échassiers migrateurs – Bout de terrain.

VERTICALEMENT

1. Arbre des régions méditerranéennes. 2. Lilas ou frêne. 3. Il faut s'en débarrasser au plus vite – Plus il produit, plus il s'appauvrit. 4. Sa femme devint statue de sel – Donne congé. 5. Se fait par le poissonnier. 6. Indique la possession – À roder. 7. Si c'en est, il n'y a pas de quoi être fier – Ver à soi. 8. Félin d'Amérique tropicale – En ciel, phénomène météorologique. 9. Esprit protecteur chez les Romains - Rendre service. 10. Protéine présente dans la peau.



La nature de juin à août

Les hirondelles sont revenues

Pouvez-vous reconnaître l'hirondelle qui vole près de chez-vous ? Elles sont toutes revenues de leur long périple hivernal pour nicher. **L'hirondelle rustique** (*Hirundo rustica*) se



reconnaît à sa queue fourchue munie de longs filets ; son front et sa gorge sont brun-roux, tandis que le dessous varie du blanc crème au rose. Elles nichent dans les granges, étables et écuries. **L'hirondelle de fenêtre** (*Delichon urbica*) est plus trapue que



sa cousine de cheminée, avec un dessous blanc et un croupion blanc visible de loin. L'hirondelle de fenêtre établit son nid sous les corniches des bâtiments. Toutes les deux utilisent de la boue séchée, des brindilles et des petits graviers pour construire leur nid. Elles se nourrissent d'insectes qu'elles capturent en vol.

La libellule, la légèreté...

À cette époque, les **libellules** volent 2 par 2, l'une accrochée à l'autre. Elles sont accouplées et nous font assister à un ballet pour le moins curieux. Le mâle possède un orifice génital situé à l'extrémité de son abdomen et un organe copulateur situé sur le thorax. Dans un premier temps, il doit déposer sa semence près de son organe copulateur. Ensuite, après s'être fixé sur le corps, il va l'entraîner dans de longues promenades aériennes. Après plusieurs heures, la femelle consentante va approcher son abdomen près de l'organe copulateur

du mâle et être fécondée.



Le chevreuil furtif



Juillet rend les **chevreuils** (*Capreolus capreolus*) mâles (brocards) moins peureux ; ils affrontent leurs rivaux et entament déjà la conquête des femelles. On dit que l'on peut les attirer en soufflant dans une herbe tenue entre les pouces. Le son émis imiterait le soupir de la chevrette... En août, la parade nuptiale se poursuit, et la femelle se dérobe à chaque nouvelle tentative de séduction du mâle en effectuant alors des parcours ritualisés en forme de huit. Si vous croisez de telles traces, revenez au crépuscule et en vous dissimulant, vous serez en première loge pour les observer.



La salamandre au jardin ?

C'est pendant les nuits de juillet que la **salamandre commune** (*Salamandra salamandra*) (appelée aussi terrestre ou tachetée) s'accouple. L'initiative est prise par le mâle, qui poursuit tous les individus en mouvement. Dès qu'il a repéré une femelle, il

l'enserme entre ses pattes musclées, il rampe sous elle et lui caresse le



corps et la queue du bout du nez. Si la femelle répond favorablement à ses avances, il déposera un amas de sperme (le spermatophore) sur le sol. La femelle place son cloaque sur ce sac et le recueille. Dès ce moment les partenaires se séparent et ce n'est qu'au printemps suivant que la femelle va déposer une septantaine de larves de 3 cm dans un ruisseau, une flaque ou une mare.

Le martin-pêcheur, la flèche bleue



Si vous avez la chance d'apercevoir un «éclair» bleuté à proximité d'un ruisseau ou d'un étang, c'est probablement le **martin-pêcheur** (*Alcedo atthis*) en quête de nourriture pour sa progéniture. Entre avril et juillet la femelle pond une vingtaine d'œufs, en trois couvées successives. Les martins-pêcheurs nichent dans les berges sablonneuses d'un étang ou d'un cours d'eau, dans lesquelles ils creusent un terrier qui peut atteindre 1 m de profondeur pour 5 à 7 cm de diamètre. C'est la forte odeur d'ammoniac qui caractérise le terrier du martin-pêcheur. Il se nourrit de petits poissons, mais aussi occasionnellement de batraciens, mollusques, crustacés et insectes aquatiques.

